

Conformément au Code Général de la fonction Publique et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG17 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} janvier 2023.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 8 novembre 2022,

Monsieur Christophe RAULT, Vice-Président en charge des Ressources Humaines indique qu'il convient donc que le conseil communautaire donne son avis sur cette demande d'affiliation.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affiliation du Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime,
- Autorise le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

6.2 Modification du tableau des effectifs

Délibération n°2022-11-16

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis du Comité Technique rendu le 22 novembre 2022,

Vu l'avis favorable des membres du bureau en séance du 15 novembre 2022,

Considérant le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Considérant les postes vacants au tableau des effectifs,

Considérant les besoins des services – Environnement- et – Culture / Patrimoine,

Monsieur Christophe RAULT, Vice-Président en charge des Ressources Humaines, informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

A cet égard, Il appartient au conseil communautaire de supprimer, après avis du Comité Technique, les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public mais aussi, de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Suppression d'emplois

Compte tenu des campagnes d'avancement de grade et de promotion interne, de la vacance de postes suite à mutation, réussite à concours..., **Monsieur Christophe RAULT** propose au conseil communautaire de procéder à la suppression des postes suivants :

Grades supprimés	Nombre de poste	Date de suppression	Motifs
Attaché	2	22.11.2022	Avancement de grade
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	22.11.2022	Promotion interne
Rédacteur	1	22.11.2022	Réussite concours
Adjoint administratif	1	22.11.2022	Avancement de grade
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe - 16/20 ^{ème}	1	22.11.2022	Avancement de grade
Assistant socio-éducatif	1	22.11.2022	Avancement de grade
Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	1	22.11.2022	Avancement de grade
Ingénieur principal	1	22.11.2022	Mutation
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	22.11.2022	Promotion interne
Adjoint technique – 21/35 ^{ème}	1	22.11.2022	Avancement de grade
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	22.11.2022	Suppression pour modification du besoin (création d'un poste d'adjoint technique)

Création d'un emploi permanent en filière technique :

Monsieur Christophe RAULT, Vice-président en charge des Ressources Humaines, explique que pour répondre aux besoins du service technique, le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe précédemment supprimé sera remplacé par un poste d'adjoint technique à temps complet.

Création d'emplois non permanents :

Monsieur Christophe RAULT, fait part de la nécessité de renforcer l'équipe du service – Environnement par le recrutement d'un(e) **Conseiller(ère) technique France Rénov'** pour la réalisation des missions suivantes :

Missions principales :

Conseil et expertise

- Assurer le conseil par téléphone ou sur rendez-vous des particuliers afin de leur apporter de manière neutre et gratuite des conseils techniques et financiers sur leurs travaux de rénovation énergétique, d'économie d'énergie et d'installation de dispositifs à énergies renouvelables,
- Accompagner avant travaux des ménages en rénovation globale et réaliser des évaluations énergétiques de logements.

Le Conseiller en rénovation énergétique adopte une approche globale pour réaliser l'analyse rigoureuse de l'ensemble des éléments du bâtiment et de son environnement afin de définir l'état initial : surfaces et volumes du bâtiment, composants des murs et isolation, type de menuiseries, équipements de production, de gestion et de régulation du chauffage, système de ventilation, dispositif de production d'eau chaude sanitaire.

Il réalise l'étude de faisabilité sur la base du cahier des charges de rénovation énergétique des propriétaires. Il analyse les notes, les données et les rapports pour déterminer les possibilités techniques.

Il respecte les contraintes budgétaires pour formuler ses recommandations.

Il réalise l'ingénierie financière du projet et intègre les mesures incitatives, le cas échéant. Au cours de ses échanges avec le propriétaire, il argumente et objective le projet d'amélioration énergétique.

Animation

- Participer à l'animation d'un réseau d'artisans locaux du bâtiment compétents en termes de rénovation performante et d'économie d'énergie et d'EnR (Energies Renouvelables), les accompagner dans leur montée en compétence et leur labellisation,
- Animer des balades thermographiques,
- Participer à des conférences, expositions, salons, événements et visites de sites, et plus largement à toute action ponctuelle de sensibilisation à l'efficacité énergétique et aux économies d'énergies liées au logement, aux énergies renouvelables en direction du public.

Tâches afférentes

- Participer au réseau des Espaces Conseil France Rénov' de Nouvelle Aquitaine et au réseau national, et participer aux formations organisées par l'ADEME,
- Participer à la rédaction du prévisionnel annuel d'activité et financier et à celle du compte rendu d'activités annuel.

Secteur géographique d'activité : Territoire des Communautés de Communes Aunis Atlantique, Aunis Sud et Vals de Saintonge, avec des permanences sur chacun des 3 EPCI et des déplacements fréquents.

Il est proposé un contrat de projet (articles L.332-24 à L.332-26 du CGFT) conclut sur les bases suivantes :

- Contrat de projet d'un an à la date de recrutement,
- Date prévisionnelle de recrutement : février 2023,
- Cadre d'emploi : contractuel de catégorie B - filière technique,
- Rémunération : grille indiciaire des techniciens éventuellement assortie d'un régime indemnitaire et du bénéfice de l'action sociale de la collectivité,
- Durée de travail : 35 h.

Monsieur Christophe RAULT poursuit en présentant le second besoin du service - Environnement concernant le recrutement d'un(e) **Chargé(e) de mission Territoire à Energie POSitive**.

Objectifs du poste :

- Réduire prioritairement les consommations d'énergie et les rejets de gaz à effet de serre, en particulier dans les secteurs du bâtiment et des transports, principaux secteurs de consommation du territoire
- Développer les énergies renouvelables, notamment thermiques et électriques, pour répondre aux différents usages, tout en maintenant une approche de sobriété foncière,
- Favoriser des projets d'EnR (énergies renouvelables) maintenant la biodiversité locale ou contribuant à la restaurer et préservant les paysages,
- Permettre une véritable appropriation citoyenne de la transition énergétique et écologique, dans le cadre d'une vision d'ensemble des enjeux du territoire.

Contenu du poste

Missions de base :

- Piloter et animer le programme Territoire à Energie POSitive (TEPOS),
- Assurer le suivi financier et administratif du programme TEPOS et des dossiers associés,
- Contribuer à la mise en place d'un Plan sobriété énergétique pour le territoire,
- Contribuer à la mise en place d'un Schéma directeur des énergies renouvelables,
- Faciliter l'émergence des projets EnR,
- Etudier les potentiels d'installation,
- Accompagner les projets communaux et intercommunaux, et ceux des entreprises,
- Etudier la faisabilité technico-économique, les modes de financement les plus pertinents, les solutions de suivi et de préservation de la biodiversité,
- Coordonner les réflexions et actions TEPOS avec celles du Service Mobilité,
- Coordonner les réflexions et actions TEPOS avec celles de Cyclad, syndicat mixte assurant collecte, traitement et valorisation des déchets, labellisé Territoire Economie Circulaire,
- Accompagner la recherche de financements du programme d'actions et des actions des porteurs de projets,
- Mettre en œuvre le plan d'actions à venir du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Animation :

- Animer les instances du projet, technique et de pilotage,
- Sensibiliser les agents aux enjeux du développement durable,
- Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques et les personnes ressources du territoire,
- Animer des groupes de travail et développer des processus collaboratifs,
- Faciliter des échanges entre professionnels,
- Informer les acteurs locaux sur les modalités d'aide et de suivi des projets,
- Créer les conditions d'une citoyenneté active, de projets citoyens, etc....
- Assurer la veille des appels à projets et les diffuser de façon pertinente.

Assistance et conseil auprès des élus et des services communaux et intercommunaux :

- Assister élus et services pour la mise en œuvre des projets et des programmes d'actions, l'élaboration de diagnostics partagés, l'information sur les opportunités et les risques (techniques, juridiques, financiers, etc.) liés à une stratégie ou à un projet, l'évaluation des actions mises en place et les évolutions possibles...
- Appuyer les autres services pour les orientations de transition énergétiques déployées sur les compétences gérées par ces services (PTRE, habitat, mobilité, bâtiments publics...),
- Assurer un appui technique à la commande publique en matière de transition, en lien avec les services techniques de la CdC et des communes.

Tâches afférentes :

- Participer aux réseaux, notamment au réseau TEPOS de Nouvelle Aquitaine et au réseau national, développer des partenariats et participer aux formations organisées par l'ADEME, la Région...

Il est proposé un contrat de projet (articles L.332-24 à L.332-26 du CGFT) conclut sur les bases suivantes :

- Contrat de projet de 3 ans à la date de recrutement,
- Date prévisionnelle de recrutement : février 2023,
- Cadre d'emploi : contractuel de Catégorie A, attaché ou ingénieur,
- Rémunération sur la grille indiciaire des attachés ou ingénieurs, éventuellement assortie d'un régime indemnitaire et du bénéfice de l'action sociale de la collectivité,
- Durée de travail : 35 h.

Enfin, **Monsieur le Vice-Président** fait part du troisième besoin au bénéfice du service Culture / Patrimoine, avec le recrutement d'un(e) **Chargé(e) de mission- création d'un jardin archéologique** et de nouveaux espaces ludiques au site archéologique de Saint-Saturnin du Bois pour la réalisation des missions suivantes :

Missions principales :

- Accompagnement des élus dans la réflexion puis la construction, dans une démarche partenariale, d'un projet de jardin archéologique à Saint Saturnin du Bois, jardin accompagné du développement d'une nouvelle forme de médiation à vocation ludique et familiale,
- Mise en œuvre avec les cabinets d'études, de plans-guide à portée opérationnelle pour l'aménagement du jardin archéologique où le végétal deviendra l'outil central de développement et de la médiation (évocation paysagère des vestiges, et médiation ludique),
- Suivi des travaux de réalisation et de mise en œuvre du jardin (de la recherche des concepteurs à la réalisation du jardin),
- Réalisation du futur plan de gestion du site notamment sur la partie espaces verts qui va être créée avec le jardin archéologique, et gestion de l'espace de médiation ludique associé,
- Réflexions sur les suites à apporter à la valorisation du site à partir de 2023, année du lancement du travail sur la publication scientifique menée par les Responsables d'opération,
- Suivi des études scientifiques financées par la Communauté de Communes (études de mobilier archéologique, post-fouille).

Missions secondaires :

- Conception et préparation du programme des manifestations culturelles qui doit se maintenir durant la phase de réflexion et de création du jardin, en cohérence avec le projet global de mise en valeur (spectacles, expositions temporaires, conférences...) y compris demandes de subventions aux partenaires (DRAC-SRA, Département, Région, Leader...),
- Conception du projet de médiation : traduction culturelle du programme scientifique et diffusion des résultats en cohérence avec le projet de valorisation du site,
- Organisation de la saison : entretien préalable à l'ouverture, entretien courant, logistique du site, gestion des stocks, communication, budget,
- Conception et mise en œuvre des mesures de conservation préventive des vestiges archéologiques,
- Suivi de l'animation et de l'accueil des visiteurs pendant la saison touristique,
- Suivi de l'entretien du local et du site archéologique en partenariat avec les services techniques de la Collectivité et les prestataires.

Il est proposé un contrat de projet (articles L.332-24 à L.332-26 du CGFT) conclut sur les bases suivantes :

- Contrat de projet de 3 ans à la date de recrutement,
- Date prévisionnelle de recrutement : février 2023,
- Cadre d'emploi : contractuel de Catégorie B, filière culturelle,
- Rémunération basée sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, assortie éventuellement d'un régime indemnitaire et de l'action sociale de la collectivité,
- Durée de travail : 35 h.

Madame Catherine DESPREZ précise que le poste pour la création d'un jardin archéologique existe déjà. Actuellement l'agent est employé via un contrat du centre de gestion. La proposition est de transformer ce contrat en un contrat de projet d'une durée de 3 ans.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Acte la suppression des postes suivants : attachés (2), rédacteur principal de 1^{ère} classe, Rédacteur, Adjoint administratif, Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe - 16/20^{ème}, Assistant socio-éducatif, Educateur des APS principal de 2^{ème} classe, Ingénieur principal, Adjoint technique principal 2^{ème} classe, Adjoint technique – 21/35^{ème}, Adjoint technique principal 1^{ère} classe,
- Approuve la création des postes suivants :
 - o Adjoint technique, 35 h, à compter du 1^{er} décembre 2022.
 - o Conseiller(ère) technique France Rénov' : contrat de projet d'un an à la date de recrutement, date prévisionnelle de recrutement : février 2023, contractuel de catégorie B -filière technique, rémunération sur la grille indiciaire des techniciens éventuellement assortie d'un régime indemnitaire et du bénéfice de l'action sociale de la collectivité, 35 h.
 - o Chargé(e) de mission Territoire à Energie POSitive : Contrat de projet de 3 ans à la date de recrutement, date prévisionnelle de recrutement : février 2023 contractuel de catégorie A, attaché ou ingénieur, rémunération sur la grille indiciaire des attachés ou ingénieurs, éventuellement assortie d'un régime indemnitaire et du bénéfice de l'action sociale de la collectivité, 35 h.
 - o Chargé(e) de mission- création d'un jardin archéologique : Contrat de projet de 3 ans à la date de recrutement, date prévisionnelle de recrutement : février 2023, contractuel de catégorie B, filière culturelle, rémunération basée sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, assortie éventuellement d'un régime indemnitaire et de l'action sociale de la collectivité, 35 h,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des postes seront inscrits au budget 2023 aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- Dit que le tableau des effectifs ci-annexé résultant de la présente délibération et dont un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour, est modifié en conséquence,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

6.3 Présentation du Rapport Social Unique 2021

Point reporté.

7. SPORT

7.1 Ecole Multisport Aunis Sud – Tarification

Délibération n°2022-11-17

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2021-07-12 du Conseil Communautaire du 20 juillet 2021 adoptant les tarifs de l'Ecole Multisports,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 15 novembre 2022,

Monsieur Gilles GAY, Vice-Président en charge du sport, rappelle que l'Ecole Multisports de la Communauté de Communes (EMS) participe à la mise en œuvre de la politique enfance de la CdC par son projet éducatif.

Cette structure apprend aux enfants les valeurs fondamentales du sport, telles que l'esprit d'équipe, le respect, le goût de l'effort et la notion de bien-être et de plaisir.

L'EMS fonctionne le mercredi après-midi.

Les activités se répartissent en 4 cycles sur l'année scolaire. Chaque cycle est d'une durée de 5 à 6 semaines.

Monsieur Gilles GAY indique que dans le cadre d'une harmonisation des tranches de tarification avec l'opération Vac'en Sport, des nouveaux tarifs de l'Ecole Multisports sont proposés au conseil communautaire, pour validation.

Il s'agit de mettre en place une tarification qui est fonction du quotient familial des familles :

TARIF « ECOLE MULTISPORT »					
Tranches de tarification	Tarif 2022		Proposition à compter de 2023		
	Tarifs	Coût de la séance (pour info)	Tranches de tarification	Tarifs	Coût à la séance (pour info)
QF ≤ 660	35 €	1,75 €	Quotient Familial ≤ 760	45 €	2,25 €
661 < QF ≤ 760	50 €	2,50 €	Quotient Familial compris entre 761 et 1 100	74 €	3,70 €
Autres résidents territoire CdC > 760	90 €	4,50 €	Quotient familial ≥ 1 101	95 €	4,75 €

Monsieur Gilles GAY rappelle que ces tarifs seront applicables tant qu'ils n'auront pas été modifiés par une nouvelle délibération.

Monsieur Emmanuel NICOLAS remarque une forte hausse des tarifs sur la 1^{ère} tranche.

Monsieur Gilles GAY explique qu'en 2022 peu ou pas de familles de la cette tranche de tarification ont inscrit les enfants à l'EMS contrairement aux familles de la 2^{ème} tranche. La lecture du tableau peut être faussée car les tranches sont différentes. Le tarif est en baisse si l'on compare de la 2^{ème} tranche 2022 et la 1^{ère} tranche 2023. Cette grille tarifaire avait déjà mise en place pour Vac'en sports.

Monsieur Jean GORIOUX ajoute que l'augmentation des tarifs s'applique particulièrement pour le quotient familial supérieur à 1 101.

Madame Barbara GAUTIER demande si les enfants figurant dans la tranche « autres résidents et hors territoire » ne sont plus accueillis.

Monsieur Gilles GAY répond que pour l'école multisport, les inscriptions laissent apparaître que les enfants résident sur le territoire. La tranche « autres résidents » est plus pertinente pour le dispositif Vac'en sports.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Adopte, la tarification proposée ci-dessous rappelée :

Tranches de tarification	Tarifs
Quotient Familial ≤ 760	45 €
Quotient Familial compris entre 761 et 1 100	74 €
Quotient familial ≥ 1 101	95 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

7.2 Ecole Multisports Aunis Sud – Modifications du règlement intérieur

Délibération n°2022-11-18

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 novembre 2022,

Considérant la nouvelle tarification des activités de l'Ecole Multisports adoptée par délibération n° 2022_11_17 lors du conseil communautaire du 22 novembre 2022,

Monsieur Gilles GAY, vice-président en charge du sport informe qu'il y a lieu de mettre à jour le règlement intérieur de l'Ecole Multisports Aunis Sud,

Il porte donc à la connaissance des élus communautaires le règlement intérieur modifié qui prend en compte la nouvelle grille tarifaire applicable et mentionnée à l'article 9 du document.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Valide le règlement intérieur de l'Ecole Multisports Aunis Sud dont le projet a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.